

Compte rendu de la réunion du conseil municipal
Du 12 septembre 2016 à 20h30

Par suite d'une convocation en date du 2 septembre 2016, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Buais-les-Monts, se sont réunis à la mairie de Buais-les-Monts « 23 route de le Teilleul » le 12 septembre 2016 à 20h30

Etaient présents :

BOISHY Martine	BOUDRY Marc	CHARPENTIER Françoise	COURTEILLE Eric	
FERMIN Joëlle	GAOUYAT Claude	GAUCHER Antoine		
GUERIN Maryline	HUDSON Patricia	JEHAN Gabriel		LEBOISNE Sébastien
	LEMOUSSU Joël	LUQUET Philippe		PARIS Jean-Claude
PARIS Solange	PETITPAS Robert		ROUPENEL Rolande	VAUFLEURY Gilles

Absents avec pouvoirs : (1)

DESLOGES Gilbert pouvoir à PARIS Solange

Absents excusés : (1)

LELIEVRE Aline

Absents : (5)

GRASMENIL Eric – GUERIN Ludovic – LANGLOIS Patrice – MOTTAIS Marguerite – POIRIER Marcel

Secrétaire de séance : GUERIN Maryline

Approbation du compte rendu du 28 juillet 2016 : a été accepté à l'unanimité toutefois avec une interrogation sur la notion d'unanimité (une information va être envoyée aux membres du conseil municipal).

Points en plus : acceptés à l'unanimité par l'ensemble des membres présents :

- Transfert compétence « eau potable » des SIAEP au SDeau50 plus désignation des délégués
- Devis ancien ordinateur (réparation sans garantie ou changement de l'unité centrale)
- Délibération 2 opérations d'ordre
- Courriers : de M. BOUDIN et Mme JOSSOMME et de M. LEBRETON
- Délibération RODP (redevance d'occupation du domaine public)
- Délibération tarif redevance d'assainissement 2015/2016
- Information : convention FDGDON : frelons asiatiques

1) Délibération concernant la charte : entretien des espaces publics

La commission de « l'environnement » a participé à une réunion FDGDON, suite à cette information, la commune de Buais les Monts doit se positionner concernant la « charte espaces publics ».

Il existe 3 niveaux dans cette charte :

- Niveau 1 : traiter mieux
- Niveau 2 : traiter moins
- Niveau 3 : ne plus traiter chimiquement

Considérant les avancées du personnel technique sur la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires concernant l'entretien des espaces publics ;

Considérant que la commune doit être exemplaire dans le domaine ;

Le conseil, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** d'engager la collectivité dans le « niveau 1 : traiter mieux » ;
- Cet engagement sera financé par la collectivité à hauteur de 25 %, cependant il est demandé de mutualiser les coûts de formation avec les communes avoisinantes qui sont contractualisées.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette charte

2) Projets en cours

- Travaux de la route de Landivy : une question a été posée sur les débuts des travaux. Monsieur le Maire a répondu que nous étions dans l'attente du résultat de l'analyse amiante.
- Travaux voirie : l'entreprise retenue doit nous fournir son planning prochainement.
- Réhabilitation de l'école en logements T2 et T3 : ces travaux sont inscrits au contrat de territoire qui vient d'avoir un avis favorable pour une subvention à hauteur de 27 % du reste à charge. Le planning se répartit comme suit : 2016 choix de la maîtrise d'œuvre, 2017 appel d'offres et 2018 réalisation des travaux.
- Lotissement des Camélias : une parcelle a fait l'objet d'un compromis de vente. Le permis de construire est en cours d'instruction.
- Travaux du portail du cimetière de Saint Symphorien des Monts : ils sont en cours.

3) Délibération concernant le GAEC de Leplu

Le GAEC de Leplu a effectué une demande d'enregistrement pour une consultation du public concernant l'extension d'un élevage laitier et porcin à St Hilaire du Harcouët et Lapenty.

Le conseil de Buais les Monts doit donner un avis sur cette demande d'extension (dossier consultable à l'accueil de la mairie).

Les membres présents du conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DONNE** un avis favorable au projet d'extension d'un élevage laitier et porcin à St Hilaire du Harcouët et Lapenty par le GAEC de Leplu.

4) **Délibération pour renouvellement d'un contrat à durée déterminée d'un emploi non permanent**

Nous souhaitons renouveler le contrat de Mme Michèle MICHALET pour une durée de 3 mois à hauteur de 15h/semaine. Ce renouvellement nous permettra de créer un poste permanent (durée de publication légale : 2 mois minimum). La délibération prise en juin pour la création de ce poste indiquait 29h/semaine afin de palier à l'absence de Lydie DELAUNEY, il convient donc de la modifier dans la limite des 12 mois (clause de reconduction).

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **ACCEPTE** de reconduire le contrat pour une durée de 3 mois à hauteur de 15h/semaine du 12 septembre 2016 au 11 décembre 2016.

Ces 3 mois vont permettre de réaliser la création du poste permanent avec une durée de publication légale de 2 mois minimum.

5) **Délibération pour création d'un poste permanent « d'adjoint administratif de 1^{ère} classe » : 15h/semaine**

La création d'un poste permanent « d'adjoint administratif de 1^{ère} classe » va nous permettre de compléter les heures du poste de secrétaire de mairie suite à la mutation de Madame Aline LENEVEU.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la création d'un poste permanent « d'adjoint administratif de 1^{ère} classe » à hauteur de 15h/semaine à compter du 12 décembre 2016.

6) **Demande de l'association « Buais country » (annexe 3)**

Nous avons reçu un courrier de l'association « Buais country » concernant la mise à disposition de la salle de convivialité un après-midi par semaine (en plus du mardi soir) afin de proposer un cours débutant.

Le conseil souhaite :

- **ATTENDRE** le nombre de participants avant de se prononcer.

7) Questions diverses

M. LUQUET : a souligné qu'il y a eu peu de visiteurs à la porte ouverte de la station d'épuration le samedi 10 septembre 2016. Seuls quelques conseillers sont venus et ont trouvé cela intéressant.

M. COURTEILLE : a expliqué que M. JARDIN Jean-Claude devait prendre contact avec la Chambre du commerce et son comptable pour prévoir une réunion conjointe. Concernant le restaurant « la rôtisserie normande » nous n'avons pas eu de retour du Notaire.

8) Points en plus : acceptés à l'unanimité des membres présents

- Transfert compétence « eau potable » des SIAEP au SDeau50 plus désignation des délégués :

Considérant que la commune de Buais-les-Monts, va devenir membre du Conseil Local de l'Eau Potable (CLEP) Saint Hilaire au sein du SDeau50, échelon opérationnel pour l'exercice de la compétence production/distribution ;

Considérant que la commune de Buais-les-Monts, doit désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour siéger dans le CLEP Saint Hilaire ;

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DESIGNE :**

- Délégué titulaire : DESLOGES Gilbert
- Délégué suppléant : PARIS Solange

- Devis ancien ordinateur (réparation sans garantie ou changement de l'unité centrale) :

Le Maire informe le conseil que l'unité centrale du bureau n°2 est défectueuse suite à de nombreuses microcoupures électriques. Notre fournisseur de matériel informatique nous déconseille la réparation vu que le système est obsolète.

Notre fournisseur de matériel information « ADEMIS informatique » de Saint Hilaire du Harcouët nous propose un devis pour une unité centrale neuve d'un montant de 688,99 € avec sauvegarde et récupération des données de l'ancien matériel

Après en avoir délibéré et entendu les explications du Maire, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** le devis de « ADEMIS informatique » d'un montant de 688,99 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire a signé ce devis.

- Délibération 2 opérations d'ordre :

Frais d'étude au groupe scolaire : les conseillers souhaitent laisser cette somme en immobilisation car elle va être suivie de travaux (contrat de territoire 2016/2018)

Travaux éclairage public à Saint Symphorien des Monts : les conseillers doivent décider du nombre d'année d'amortissement pour la subvention reçue pour réaliser ces travaux.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** d'amortir la subvention de 48 592,38 € sur une durée de 15 ans (financement d'un bien immobiliers et/ou des installations) ;

- Courrier de M. BOUDIN et Mme JOSSOMME

Monsieur le Maire fait lecture du courrier reçu en date du 6 septembre dernier concernant la non-distribution de ligne téléphonique au lieu-dit « la Butte » (par conséquent pas d'accès internet).

La réponse du conseil est que : les habitants de ce lieu-dit doivent prendre contact avec NOMOTECH (ozone à Poilley) afin d'envisager un contrat de téléphonie et d'accès internet par satellite.

- Courrier de M. LEBRETON Denis

Monsieur le Maire fait lecture du courrier reçu en date du 9 septembre dernier concernant la création d'une association sportive (club de football).

La réponse du conseil est que : M. LEBRETON est en droit de créer une association sportive de football à Buais-les-Monts. Toutefois, le conseil lui rappelle qu'une association doit mettre en place une assemblée générale afin qu'il y ait des élections pour nommer les membres du bureau (président, secrétaire et trésorier au minimum). D'autre part, la commune a réalisé un lotissement sur la moitié de l'ancien terrain de sport et que cette dernière n'envisage pas de refaire un autre stade.

- Délibération RODP (redevance d'occupation du domaine public)

Le Maire informe son conseil de la possibilité de recouvrir les redevances d'occupation du domaine public dues par les concessionnaires présents sur le territoire de la commune.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** d'autoriser la mise en recouvrement des redevances maximales d'occupation du domaine public pour l'année 2016 (Orange et ERDF).

- Délibération tarif redevance d'assainissement 2015/2016

Monsieur le Maire rappelle à son conseil les tarifs en vigueur concernant la redevance d'assainissement 2014/2015.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** de reconduire les tarifs appliqués en 2015 concernant la redevance d'assainissement calculée sur la consommation d'eau 2015/2016 :

	Personnes résidentes ou non résidentes (résidences secondaires) à Buais-les-Monts sans condition de nombre de personnes vivant dans le foyer	Habitation non occupée ou possédant un puits
Prix du m3 d'eau consommée	1,22 €	1,22 € si il y a consommation d'eau
Abonnement annuel	18 €	25 € même si pas de consommation d'eau

- Information : convention FDGDON : frelons asiatiques

Monsieur le Maire informe son conseil que nous avons reçu du FDGDON une convention concernant la lutte collective contre les frelons asiatiques et les chenilles urticantes sur le département de la Manche.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ** d'adhérer à la convention de lutte collective contre les frelons asiatiques et les chenilles urticantes ;
- **ACCEPTÉ** la participation à hauteur de 47 € pour l'année 2016 ;
- **DONNE** pouvoir au Maire pour signer ladite convention.

Fin de la réunion à 22 heures